



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **MARDI 15 JUN 2021**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le neuf juin deux mil vingt-et-un, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Marcel Pagnol, le mardi quinze juin deux mil vingt-et-un, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Florence PAILLEUX - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Annie CHAPUIS - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Thierry PONCHON - Emmanuelle NEEL - Isabelle POULARD - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Yves GORD - Christine MONTAGNY.

Absents ayant donné procuration : Corinne CHEVRON à Emmanuelle NEEL - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET - Aline CIZERON à Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER à Jeanine RONGERE.

Secrétaire élue pour la session : Emmanuelle NEEL

Directrice des Services, collaboratrice du Maire : Mme Carine BON

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 mai 2021

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
 2. FINANCES : EXONERATION REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
 3. FINANCES : DROITS DE PLACE – EXONERATION
 4. FINANCES : TARIFS 2022 – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE
 5. APPROBATION DU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SQUARE JOUFFRAIX
 6. BUDGET PARTICIPATIF : APPROBATION DES PROJETS RETENUS
 7. ECLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME TRAVAUX 2021
 8. ECLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME PETITS TRAVAUX DIVERS 2021
 9. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LA CCFE DE LA PARCELLE A 959
 10. SECURITE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN RADAR LASER
 11. SECURITE : MISE EN PLACE DE LA VIDEO-VERBALISATION
 12. PERSONNEL : CREATIONS/SUPPRESSIONS DE POSTES
- INFORMATIONS

F. BERTHET donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 18 mai 2021. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Modalités du tirage au sort : Le tirage au sort porte sur la liste générale des électeurs de la commune. Il doit avoir lieu publiquement. La commune de Chazelles-sur-Lyon doit tirer au sort 12 noms, soit le triple du nombre de jurés attribué pour la commune. Il y a lieu d'exclure pour la constitution de la liste préparatoire les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans.

- Monsieur LAMBERT Gilbert
- Monsieur GUERIN Eric
- Madame BASSON Jeanne (épouse DUMAS)
- Monsieur BOINON Eric
- Madame PONCET Odile (épouse BESSON)
- Monsieur DALLEAU Fabrice

- Madame GAULIN Marie (épouse BLANCHON)
- Madame VERICEL Michèle (épouse PERRIN)
- Monsieur MORENO Daniel
- Monsieur GORD Jean-Luc
- Monsieur LAZERT Jérôme
- Monsieur COMBE André

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose de désigner Emmanuelle NEEL en tant que secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. FINANCES : EXONERATION REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le conseil municipal du 15 décembre 2020 a approuvé les tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2021.

Compte tenu des mesures de confinement et des restrictions mises en place par le gouvernement du fait de l'épidémie Covid 19 sur cette année 2021, il est proposé au conseil municipal de facturer aux entreprises qui ont subi une fermeture administrative en 2021, 5/12 des tarifs exposés ci-dessous. Les autres tarifs restent inchangés.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs votés le 15/12/2020	Tarifs avec application de l'exonération
. Pour les terrasses (tables chaises) étalages ou véhicules à la vente par m ² et par an	7,40	3,10
. Pour les chevalets et stop trottoirs forfait par an	15	6,25

VOTE : UNANIMITE

3. FINANCES : DROITS DE PLACE- EXONERATION

Le conseil municipal du 15 décembre 2020 a approuvé les tarifs relatifs aux droits de place pour l'année 2021. Compte-tenu des mesures de confinement et des contraintes sanitaires mises en place par le gouvernement en 2020 notamment pour l'organisation des fêtes foraines, la commune de Chazelles-sur-Lyon avait décidé de ne pas organiser la fête patronale 2020. En 2021, la fête foraine aura lieu mais l'activité des forains a été très impacté par la crise sanitaire. C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal d'exonérer de 50% les droits de place relatifs aux manèges :

Tarifs chapiteaux et manèges par séjour	Tarifs votés le 15/12/2020	Tarifs avec application de l'exonération
. Surface < 100 m ²	1,40/m ²	0,70/m ²
. De 101 à 200 m ²	1,20/m ²	0,60/m ²
. De 201 à 300 m ²	1,10/m ²	0,55/m ²
> 300m ²	0,70/m ²	0,35/m ²

VOTE : UNANIMITE

4. FINANCES : TARIFS 2022 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Par délibération du 23 juin 2016, le Conseil municipal a institué la taxe locale sur la publicité extérieure. Le 24 mai 2018, le Conseil municipal a décidé de réactualiser les tarifs, applicables au 1er janvier 2019, comme suit :

Tarifs pour les enseignes :

Superficie (S)	S < 7m ²	7m ² < S<12m ²	12m ² <S<50m ²	S > 50m ²
Tarifs (de droit commun) par m ² et par an proposé pour 2019	Exonération	15,70€	31,40€	62,80€

Tarifs pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes :

Superficie (S)	Supports non numériques		Supports numériques	
	S < 50m ²	S>50m ²	S<50m ²	S > 50m ²
Tarifs (de droit commun) par m ² et par an proposé pour 2019	Pré enseigne S<1,5 m ² : 0€ Pré enseigne S>1,5m ² : 15,70	31,40€	47,10€	94,20€

Pour rappel, la taxe est payable sur la base d'une déclaration annuelle, effectuée par l'exploitant du dispositif publicitaire auprès de la mairie :

. Avant le 1er mars de l'année d'imposition pour les supports qui existaient au 1er janvier

. Dans les 2 mois suivant la création ou la suppression des dispositifs

La déclaration comprend notamment la superficie, la nature, le nombre et la date de création ou de suppression de chaque support publicitaire. Une contravention de 4ème classe (750e) s'applique en cas de non déclaration, de déclaration hors délai, ou de déclaration inexacte ou incomplète.

A compter du 1er janvier 2022, les tarifs maximums suivants peuvent être appliqués.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur ces nouveaux tarifs.

Tarifs pour les enseignes :

Superficie (S)	S < 7m ²	7m ² < S<12m ²	12m ² <S<50m ²	S > 50m ²
Tarifs (de droit commun) par m ² et par an proposé pour 2022	Exonération	16,20€	32,40€	64,80€

Tarifs pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes :

Superficie (S)	Supports non numériques		Supports numériques	
	S < 50m ²	S>50m ²	S<50m ²	S > 50m ²
Tarifs (de droit commun) par m ² et par an proposé pour 2022	Pré enseigne S<1,5 m ² : 0€ Pré enseigne S>1,5m ² : 16,20	32,40€	48,60€	97,20€

VOTE : UNANIMITE

5. APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SQUARE JOUFFRAIX

La commune de Chazelles-sur-Lyon a lancé le 17 mai dernier le marché public de travaux d'aménagement du square Jouffraix. L'estimation des travaux s'élevait à 355 000,00 €HT.

Suite à la commission d'ouverture des plis qui s'est réunie mardi 8 juin 2021, 3 entreprises ont déposé une offre :

Entreprises	Offres de bases HT	Offres avec Tranches optionnelles HT
EUROVIA	320 287,10 €	336 224,00 €
EIFFAGE ROUTE	313 329,40 €	329 319,90 €
TP LACASSAGNE	327 977,15 €	345 434,15 €

L'analyse des offres (prix et mémoire technique) amène à retenir l'entreprise EIFFAGE ROUTE.

Le conseil municipal est invité à approuver le choix de l'entreprise EIFFAGE ROUTE pour les travaux d'aménagement du square Jouffraix (offre de base et tranches optionnelles), pour un montant de 329 319,90€ HT.

VOTE : UNANIMITE

6. BUDGET PARTICIPATIF : APPROBATION DES PROJETS RETENUS

En 2021, pour compléter ses actions, la Mairie de Chazelles-sur-Lyon a souhaité expérimenter une démarche de Budget participatif. Un budget d'investissement de 50 000 € maximum a été approuvé lors du vote du budget primitif le 30 mars 2021.

Ainsi, les habitants ont eu la possibilité de proposer des projets par l'intermédiaire de réunions, formulaires web ou papiers.

Suite aux différents retours, l'équipe en charge du budget participatif accompagné de 5 référents de secteur identifiés sur la commune ont analysé les idées, étudié la faisabilité des projets aussi bien au niveau technique que financier avec la participation active des agents municipaux et proposé les 6 projets suivants au vote aux chazellois(es) entre le 10 mai et 1er juin 2021 :

- Projet 1 - Implantation de bancs publics (Place de la Poterne et place Saint Roch) : 39 Voix
- Projet 2 - Gérons nos déchets, testons les composteurs collectifs : 45 voix
- Projet 3 - Aménagement de toilettes publiques à l'espace de loisirs sportifs : 46 voix
- Projet 4 - Intégration de tables de pique-nique avec plantation d'arbres à l'espace de loisirs sportifs : 40 voix
- Projet 5 - Création d'espaces arborés autour du City Stade (av. du 11 Novembre) : 20 voix
- Projet 6 - Organisation de journées découvertes dans les serres municipales : 5 voix

Le 2 juin, le dépouillement des résultats a permis de confirmer l'intérêt des habitants pour le budget participatif avec 195 votants au total.

Sur la base financière d'un budget maximum de 50 000 € et selon les estimations de coût des réalisations, le conseil municipal est invité à approuver les 3 projets lauréats qui seront réalisés en 2021 et sur le 1er semestre 2022 :

Nom du projet	Secteur	Coût estimé TTC
Aménagement toilettes publiques + viabilisation	Espace de loisirs sportifs Chemin du Plasson	35 000 €
Mise en place et test de 2 composteurs collectifs (installation + entretien)	Secteurs à définir	2 000 €
Implantation de tables de pique-nique et plantation d'arbres	Espace de loisirs sportifs Chemin du Plasson	6 000 €

VOTE : UNANIMITE

7. ECLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME TRAVAUX 2021

La commune de Chazelles-sur-Lyon poursuit ses travaux d'Eclairage Public. Il y a lieu d'envisager le programme travaux 2021.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Les modalités financières du projet se déclinent comme suit :

Détail	Montant HT	%PU	Participation
	Travaux		commune
Programme travaux EP 2021	64 760 €	92.0 %	59 579.20 €
Changement armoire A Rue Parmentier	450.10 €	92.0 %	414.09 €
TOTAL	65 210.10 €		59 993.29 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Le conseil municipal est appelé à :

- Prendre acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Eclairage Public Programme travaux 2021" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décider d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

VOTE : UNANIMITE

8. ECLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME PETITS TRAVAUX DIVERS 2021

Comme les années précédentes, la commune de Chazelles-sur-Lyon a prévu au budget primitif de réaliser des travaux divers 2021.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Les modalités financières du projet se déclinent comme suit :

Détail	Montant HT	%PU	Participation
	Travaux		commune
Eclairage Public - Travaux Divers 2021	5 435 €	92.0 %	5 000.20 €
TOTAL	5 435.00 €		5 000.20 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Prendre acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Eclairage Public - Travaux Divers 2021" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décider d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

VOTE : UNANIMITE

9. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LA C.C.F.E DE LA PARCELLE A 959

Considérant la nécessité pour la commune de Chazelles-sur-Lyon de faire installer une antenne relais sur la ZAC de Montfuron pour faire suite aux besoins de couverture téléphonique des entreprises présentes sur la zone d'activité,

Le conseil municipal est invité à approuver et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée A 959 sur laquelle l'antenne relais sera installée par la société PHOENIX France INFRASTRUCTURES (BOUYGUES).

VOTE : UNANIMITE

10. SECURITE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN RADAR LASER

La commune de Chazelles-sur-Lyon et la commune de Saint Galmier ont souhaité mutualiser l'achat d'un radar laser. Une convention de mise à disposition, précise les conditions de mutualisation du matériel entre les deux communes.

Le conseil municipal est appelé à approuver la convention de mise à disposition et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : 27 POUR – 2 CONTRE

11. SECURITE : MISE EN PLACE DE LA VIDEO-VERBALISATION

La ville de Chazelles sur Lyon dispose de deux agents municipaux pour faire respecter les règles de sécurité et la salubrité publique sur son territoire.

Par ailleurs, la ville a procédé à des investissements importants pour déployer un dispositif de vidéoprotection performant. A ce jour, la commune dispose d'un parc de 36 caméras. Au fil des années, la vidéoprotection est devenue un dispositif incontournable pour la Gendarmerie permettant l'élucidation de nombreuses affaires.

Si la vidéoprotection a pour vocation première de protéger et rassurer la population, le code de la Sécurité Intérieure dans son article L 251-2 4ème alinéa, fait ressortir que la transmission et l'enregistrement d'images prises sur la voie publique par le moyen de la vidéoprotection peuvent être mis en œuvre par les autorités publiques compétentes aux fins de constater et réprimander certaines infractions notamment au code de la route (Cf annexe1 et 2). Le dispositif est également compétent en matière de lutte contre les dépôts sauvages de déchets. Le maire, en sa qualité d'officier de police judiciaire, ou les policiers municipaux en leur qualité d'agents de police judiciaire adjoint, peuvent également relever les infractions prévues aux articles R. 632-1 (contravention de la 3e classe d'abandon « simple » de déchets), R. 635-8

(contravention de la 5e classe d'abandon de déchets à l'aide d'un véhicule) et R. 644-2 (contravention de la 4e classe d'entrave à la circulation) du code pénal.

Plusieurs communes du département ont déjà opté pour la vidéo-verbalisation. Le dispositif a été accueilli favorablement comme un moyen efficace et dissuasif pour lutter contre l'incivisme croissant et faire changer des comportements « non citoyen » et permettre de libérer les agents de la police municipale à des tâches de proximité. Dans cette configuration, un agent assermenté depuis le centre de visionnage pourra relever les infractions citées en annexe en relevant les plaques d'immatriculations au moyen de la vidéoprotection. Il peut constater le temps de stationnement en éditant au minimum 2 photographies horodatées du véhicule en infraction. La carte de paiement et l'avis de contravention sont ensuite rédigés et envoyés au contrevenant identifié. Les photographies et le procès-verbal de contravention sont transmis à la régie de recettes de l'Etat (service verbalisateur). Un archivage de l'horodatage doit cependant être assuré pendant une durée d'un an, délai légal en matière contraventionnel. Avec la mise en place du PVE (procès-verbal électronique), la verbalisation sera directement transmise par le service chargé du recouvrement situé à RENNES.

Une signalisation devra être matérialisée pour informer le public du dispositif mis en place notamment à la périphérie des zones placées sous vidéo-verbalisation.

La mise en place de la vidéo-verbalisation nécessite de demander la modification des arrêtés préfectoraux autorisant la commune à procéder à de la vidéo-verbalisation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter la mise en œuvre du dispositif de vidéo-verbalisation et d'autoriser Monsieur le Maire à demander aux services préfectoraux la modification des arrêtés de vidéoprotection.

VOTE : 27 POUR – 1 CONTRE – 1 ABSTENTION

12. PERSONNEL : CREATIONS/SUPPRESSIONS DE POSTES

Le conseil municipal est invité à approuver les créations et suppressions de postes suivants suite à l'avis du Comité technique du 15 juin après-midi.

- Créations de postes permanents suivants :
 - 1 adjoint technique à temps complet
 - 2 adjoints d'animation à temps non complet de 7 heures par semaine (postes annualisés)

- Suppressions des postes permanents suivants au 15 juin 2021 :
 - 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 technicien à temps complet
 - 1 ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (27,5/35)

VOTE : UNANIMITE

INFORMATIONS

Commandes :

Dates	Fournisseurs	Objet	Prix TTC
06/05/2021	PROLIANS	Matériel services techniques	1 862,40€ 307,39€
06/05/2021	FOUSSIER	Acquisition matériels services techniques (espaces verts)	2 478,00€
06/05/2021	CMB	Fournitures pour aménagement carrefour St Roch	1 836,00€
06/05/2021	DOMAINE DE LA PEINTURE	Rénovation façade préau Ecole Primaire	1 160,20€

10/05/2021	ALTER DOKEO	Panneaux signalétiques	2 052,00€
10/05/2021	TRADIBAT	Fourniture pour bardage CTM	5 109,76€
21/05/2021	EIFFAGE ROUTE	Travaux voirie rurale La Fond ST Martin	14 640,00€
21/05/2021	ENVIRONNEMENT PROPRETE SERVICE	Prestation d'entretien des locaux MJC	1 948,50€
26/05/2021	BODET	Moteur cloches église	2 070,48€
26/05/2021	BC CONCEPT	Vélux Bibliothèque	1 173,60€
26/05/2021	BEALEM	Programmation GTC (chauffage) école primaire	2 397,60€
26/05/2021	MESTRE	Mitigeur complexe sportif municipal	1 431,89€
26/05/2021	LORNAGE	Fauchage communaux	7 200,00€
26/05/2021	BEALEM	Maintenance Télégestion chauffage	1 386,00€
28/05/2021	MANUTAN COLLECTIVITE	Bornes de propreté canine, poubelles de ville	1 680,00€
01/06/2021	APAVE	Analyse eau gymnases et salles	2 190,00€
01/06/2021	BEALEM	Installation et entretien VMC bibliothèque	1 122,00€

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h35